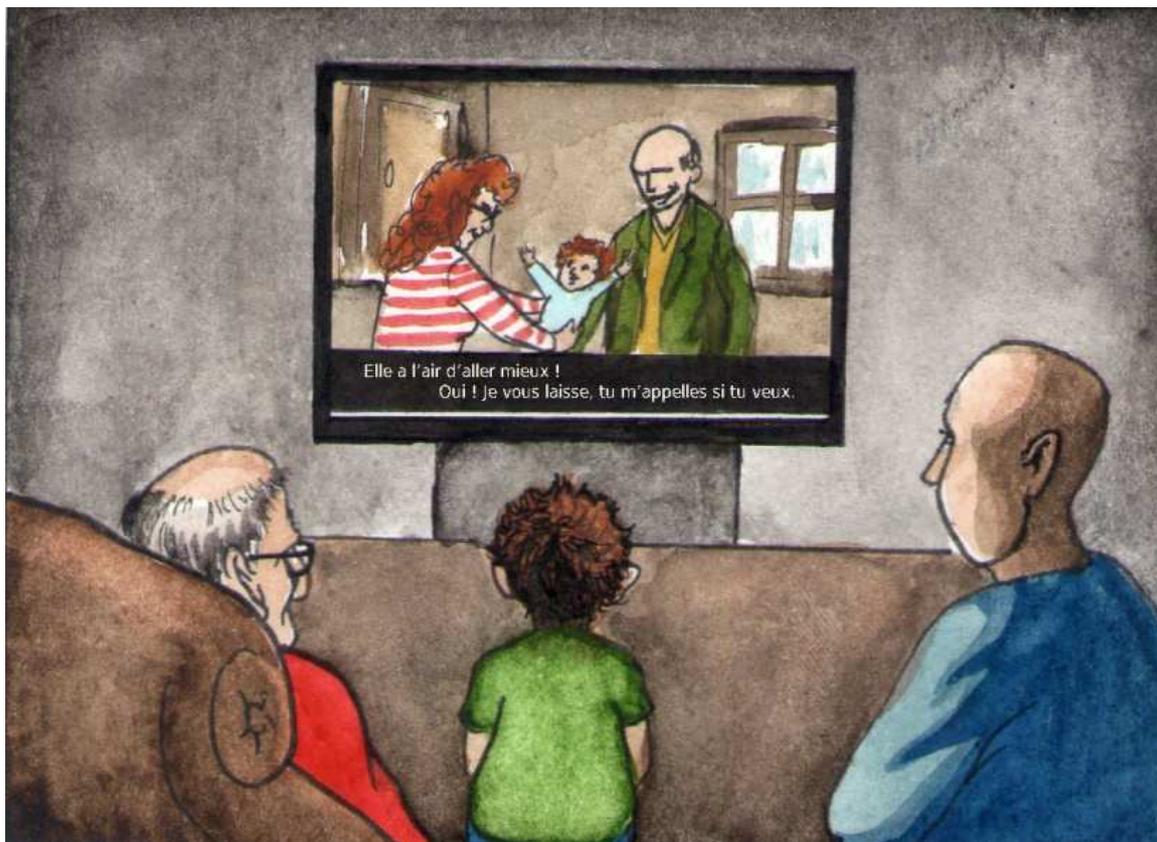


LE SOUS-TITRAGE



Toutes les personnes sourdes et malentendantes, tous degrés de surdité confondus, ont **besoin du sous-titrage des médias pour accéder à l'information auditive**. C'est littéralement 9% de la population qui est concerné. Entre un cinquième et un quart des personnes âgées développe des problèmes d'audition qui les empêche de suivre ce qui se dit à la télévision et au cinéma. Les médias numériques postés sur Internet ont aussi intérêt à être sous-titrés pour pouvoir être visionnés et compris par un plus grand nombre de personnes.

Hélas, la Belgique est encore assez mauvais élève en matière de développement, défense et promotion du sous-titrage, en particulier sur les chaînes locales et privées.

Et pourtant, **les bénéfices** d'un sous-titrage systématique des émissions **vont bien au-delà de l'accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes**. Observer le sous-titrage systématiquement en même temps que profiter de l'information auditive serait un bon moyen de développer l'apprentissage de la lecture et, par conséquent, de l'écriture, chez les enfants, mais aussi les plus âgés, et chez les étrangers dont le français n'est pas la première langue par exemple.

Pour les personnes sourdes et malentendantes, c'est **une condition sine qua non** pour l'accès à l'information, et c'est une revendication qui fait partie de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. C'est donc un devoir de l'Etat belge que de faire en sorte que tous les médias diffusés sur son territoire soient sous-titrés.

Le sous-titrage peut se réaliser à l'avance, ou bien en direct, si c'est nécessaire.

LE SUR-TITRAGE

On parle de sur-titrage lorsqu'on va retranscrire, sur un écran situé **au-dessus d'une scène ou d'un orateur de conférence**, ce qui se dit/chante oralement. Il s'agit presque toujours de prestations en direct, même si elles peuvent être préparées à l'avance en sachant quel sera le contenu de l'exposé ou de la pièce de théâtre ou encore de la chanson. Ce direct implique que le sur-titrage doit s'adapter au rythme théâtral et/ou musical de ce qui est joué sur scène et pour ce faire, il vaut mieux faire appel à des professionnels.



On va aussi pouvoir l'utiliser **dans les espaces publics** comme les halls d'accueil, les gares, dans les transports en commun (notamment les trains et les avions), les foires et les salons, pour transcrire par écrit, les annonces faites par haut-parleur. Il suffira, dans la plupart des cas de se munir d'un simple clavier et de disposer d'un écran d'affichage intelligemment situé et organisé.

COMMENT FAIT-ON ?

Au niveau du contenu, il vaut mieux sous-titrer tout ce qui se dit que de faire régulièrement des coupures ou des simplifications.

Le sous-titrage pour sourds et malentendant inclut des indications de bruit et donne des précisions sur ce qui est exprimé. Ainsi, il y a **un code de couleurs à respecter** :

- Le blanc lorsqu'un personnage parle à l'écran.
- Le jaune lorsqu'un personnage parle hors champ.
- Le rouge pour les indications de bruit.
- Le magenta pour les indications musicales.
- Le cyan pour les réflexions intérieures ou les commentaires en voix off.
- Et le vert pour les indications ou retranscriptions de langues étrangères.

Au niveau du matériel nécessaire, on va avoir plusieurs possibilités en fonction du contexte dans lequel le sous-titrage doit être diffusé.

Un sous-titrage n'est pas très compliqué à réaliser à l'avance, à partir du moment qu'on a **les logiciels** adéquats, qu'on les maîtrise, qu'on sait utiliser les codes couleurs, un bon français et du bon sens. Il existe des logiciels de montage vidéo qui sont libres de droits et qui vous permettent de sous-titrer vos vidéos numériques. Certaines plateformes en ligne comme « Viméo » ou « Youtube » permettent de faire du sous-titrage directement sur les vidéos qui sont hébergées. Il faut prendre quelques temps pour comprendre le fonctionnement de ces solutions et puis il devient très simple de sous-titrer une vidéo. Au niveau du **temps** à y consacrer, il faut avouer qu'il est **assez ridicule au regard du temps qui est consacré à la réalisation du film lui-même !** Donc,... pas d'excuses !

En revanche, il peut être un peu plus compliqué de réaliser un sous-titrage qui soit aussi une traduction de la langue de la vidéo. Par exemple un sous-titrage en français pour une vidéo en anglais, ou bien un sous-titrage en français pour une vidéo en LSFB... il faut alors compter environ 30 minutes de travail pour 3 à 5 minutes de vidéo suivant la qualité du son/des locuteurs et du traducteur.

Si l'on veut sous-titrer correctement un film pour des sourds et malentendants à partir d'une version originale qui ne comporte qu'une partie des dialogues en français, il faut tout sous-titrer, même ce qui est en français. Ca va de soi !

Le sous-titrage et le sur-titrage peuvent tous les deux être réalisés sur **des claviers** d'ordinateur classiques de type Qwerty ou Azerty mais il peut être plus intéressant de les faire par le biais d'un vélotype ou d'un sténotype. Sur le **vélotype**, l'utilisateur appuie sur plusieurs touches à la fois afin d'écrire des syllabes plutôt que des lettres seules. Il se base sur une transcription orthographique. Ensuite, c'est un **logiciel informatique** qui analyse les données et détermine l'ordre des syllabes et affiche le résultat final. La sténotypie, elle, se base sur une transcription phonétique et est plus difficile à maîtriser. En revanche, la sténotypie est plus rapide et

permet d'atteindre une vitesse de frappe de plus de 210 mots par minute pour 100 à 150 mots par minute pour la vélotypie.



Ce sont notamment ces limites qui poussent les opérateurs de sous-titrage à **coupler ces techniques de transcription aux systèmes de reconnaissance vocale**. Il s'agit d'un logiciel informatique qui permet d'analyser la voix humaine captée au moyen d'un microphone pour la transcrire sous la forme d'un texte exploitable par une machine. Cette technique permet de réaliser des **prestations en direct plus facilement ainsi que des prestations qui sont plus fidèles au discours**.

COMMENT EN PROFITE-T-ON ?



Sur l'Internet, les vidéos qui offrent sous-titrage sont parfois dotées d'une option qui est accessible via une icône. **Les mentions et images les plus courantes** sont : STT, « subtiles », ou cette image qui représente un écran au bas duquel il y a des lignes qui représentent du texte, ou l'image ou la mention « CC » qui est un terme anglais qui signifie « Closed Captions ». En cliquant dessus, on affiche le sous-titrage ou on a accès à des options de langue.

Dans les journaux et magazines qui affichent les programmes télévisés sous-titrés, on retrouve aussi les mentions suivantes « T* », « TXT », l'icône représentant une télévision couverte de texte, qui signifient qu'il faut recourir au télétexte pour afficher les sous-titres. On retrouve aussi [le logo de l'oreille barrée](#).

Via la télévision câblée, **on accède au télétexte** en appuyant sur une touche de la télécommande qui représente une télévision remplie de lignes de texte, et ensuite, le sous-titrage de l'émission s'affiche une fois qu'on a tapé le code « 888 » sur la télécommande. Parfois ce code peut se configurer directement dans les paramètres du décodeur. Par exemple, pour « Voo » on tape sur « menu », puis « langue » et puis « sous-titres ». Dans ce cas, il suffit normalement de le faire une seule fois pour que le sous-titrage s'affiche chaque fois qu'il est disponible, sans quoi il faut le remettre en marche chaque fois qu'on change de chaîne ou qu'on éteint et rallume la télévision.

Nous recommandons l'utilisation de l'icône qui représente un écran au bas duquel il y a des lignes qui représentent du texte. Elle est universelle et très claire et exportable sur tous les formats de communication. Le « closed captions » est bien aussi et il est déjà très répandu, mais il est plus difficile à comprendre instinctivement et reste un terme tiré de l'anglais.

Au cinéma, les sous-titres doivent être indiqués avec **une précision sur la langue de sous-titrage**. Par exemple si c'est un film en langue étrangère sous-titré en français (et intégralement sous-titré, même si à certains moments on parle français !), on indique « VO ST FR » pour dire « version originale sous-titrée en français ». Si c'est un film où l'on parle en français on indique « VF ST FR » pour « version française sous-titrée en français ». On peut aussi indiquer, en Belgique, « VO ST Bil » ou « VF ST Bil » ou « VNL ST Bil » pour « version originale/française/néerlandaise sous-titrée bilingue », bilingue voulant alors dire bilingue français-néerlandais. Lorsqu'on le peut, il vaut toujours mieux indiquer la langue du film et celle du sous-titrage. Il existe aussi des « versions en LSF sous-titrées en français », n'est-ce pas ?

RÉFÉRENCES

- Le sur-titrage peut aussi se faire à distance. Vous pouvez contacter ces deux sociétés françaises pour savoir si elles peuvent faire une offre de service pour vous : systemerisp.com – www.aditevent.fr